



Formations confédérales 2021

Le mot du Secrétaire Général



Chers camarades,

Annus horribilis*, c'est ainsi que nous qualifions l'année 2020 sur plan sanitaire, de l'emploi et économique.

Ce virus a pris dans son filet mortuaire plus de 50 000 personnes et parmi ce nombre, des salariés et des anciens et ce chiffre est malheureusement loin d'être définitif. Le secteur formation de l'union départementale a dû s'adapter au fur et à mesure de l'évolution sanitaire néanmoins nous avons réussi à préserver les sessions de formations prioritaires.

Nous avons fait le choix de proposer 5 sessions de formation : 3 Découvertes FO, 1 Connaître ses droits niveau 1, et 1 connaître ses droits niveau 2, à destination des adhérents.

Le CFMS ne nous a pas accordé la session de formation Connaître ses droits 1, décision que nous regrettons.

Pour l'année 2021 :

- 3 sessions découvertes FO
- 1 session connaître ses droits 2

Ainsi, en 2021 nous continuons à privilégier l'axe validé en commission exécutive de l'union départementale en 2020 et nous nous adapterons en cours d'année, si besoin.

Réza PAINCHAN
Secrétaire Général

* Année horrible

LIRE AVANT INSCRIPTION

POUR LES FORMATIONS CONFEDERALES DECOUVERTE DE FO CONNAITRE SES DROITS 1 ET 2

Les inscriptions doivent parvenir à l'Union Départementale 2 mois avant la date du début de stage.

Pour être prise en compte, les fiches d'inscription devront être complétées avec soin et porter les signatures du stagiaire et de son syndicat ou de sa section. Toute fiche incomplète sera retournée et ce retard, compte tenu du nombre de places limitées, pourra être pénalisant pour le stagiaire.

Le nombre minimum d'inscrits pour les stages confédéraux est de 12 personnes. Il sera de 6 pour les formations assurées par les instituts de formation. Si le nombre d'inscrits n'est pas atteint l'Union Départementale se réserve le droit d'annuler la session.

Le nombre maximum d'inscrits pour les stages confédéraux est de 15 personnes, hormis « découverte de FO » qui lui est à 20 personnes maximum. Il sera de 12 pour les formations assurées par les instituts de formation.

LES REMBOURSEMENTS DES STAGIAIRES

Frais de transport

Par principe, le remboursement des frais de transport des stagiaires se fait sur la base du tarif SNCF 2^{ème} classe. L'original du ticket « aller » doit nous être fourni et une photocopie du ticket « retour ».

Toutefois, lorsque l'utilisation des transports en commun n'est pas possible, le stagiaire peut utiliser son véhicule. L'indemnisation des frais kilométriques sera **calculée du domicile du stagiaire au lieu de stage, dans la limite du tarif SNCF 2^{ème} classe.** Le kilomètre est indemnisé à **0,30 €**. Il doit être réel, contrôlable et mentionné sur les fiches de frais individuelles. Si plusieurs stagiaires se regroupent dans un même véhicule, seul le propriétaire de la voiture sera remboursé à l'exclusion de tout autre passager.

Si la ville du domicile et/ou du lieu de travail du stagiaire est la même que celle du lieu de stage et si cette ville fait partie des **10 plus grandes villes de France** (Paris-Ile de France, Marseille, Lyon, Toulouse, Nice, Nantes, Strasbourg, Montpellier, Bordeaux, Rennes), **le stagiaire sera remboursé de ses frais de transport sur la base du tarif des transports en commun** (bus, tram, métro, rer, etc.) sur justificatifs

Les frais de péage et de parking sont remboursés aux frais réels sur justificatifs.

Le stagiaire peut également prendre l'avion ; mais le remboursement se fera sur la base du tarif SNCF 2^{ème} classe sauf si le billet d'avion est moins cher que la SNCF 2^{ème} classe.

Les tickets de métro et de bus seront remboursés sur justificatifs. Il n'y aura pas de remboursement de frais de taxi.

Tout cas particulier (ex : chauffeurs routiers, détours pour cause de covoiturage) devra faire l'objet d'un accord préalable du CFMS

DEJEUNER

Les repas sont pris en commun et sont à la charge de l'Union Départementale.



FORMATIONS 2021

DECOUVERTE	01 AU 05/03/2021
DECOUVERTE	06 AU 10/09/2021
CONNAITRE SES DROITS 2	11 AU 15/10/2021
DECOUVERTE	22 AU 26/11/2021

DROITS ET OBLIGATIONS DU STAGIAIRE

La formation syndicale est un droit reconnu dans les textes en vigueur qui permet à tout salarié, qu'il soit du public ou du privé, de bénéficier de 12 jours de formation annuelle.

Pendant cette période et après acceptation par l'employeur, le stagiaire continue d'être couvert pour tous les risques pouvant intervenir au même titre que s'ils se produisaient sur le lieu de travail.

C'est d'ailleurs pour confirmer la participation au stage qu'une attestation de présence est délivrée à l'issue de la période de stage pour être remise à l'employeur justifiant ainsi qu'aucune rupture n'est intervenue dans les liens qui unissent le stagiaire et son entreprise.

Ce rappel doit conduire chaque stagiaire à accepter un engagement plein et entier pendant les jours de stage.

Le stagiaire doit ainsi éviter tout rendez-vous personnel, professionnel ou syndical pendant la période de stage qui l'amènerait à quitter, même momentanément, le lieu du stage.

Le nombre de places dans chaque stage est limité. Si, à réception de la convocation, le stagiaire sait qu'il ne pourra pas participer à la session, il a l'obligation de prévenir :

 **L'UNION DEPARTEMENTALE AU 01 48 96 35 35**

 **LAURENCE AU 01 48 96 35 33 OU 06 22 54 69 33**

 **JOELLE AU 06 13 76 60 22**



Intitulé	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat
Nombre de stagiaires	Mini : 12 – Maxi : 20
Durée	5 jours
Lieu	Dans les Unions Départementales
Objectif(s)	Etablir le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société Organiser et coordonner le travail dans les structures syndicales et les IRP
Condition(s) à remplir par le stagiaire	Manifester un intérêt pour l'action syndicale.
Documents de travail	Support numérique.
Programme	Rapport des forces dans l'entreprise Les représentants du personnel : rôle et moyens d'action Les syndiqués, le syndicat, les représentants du syndicat, les structures de la CGTFO et les organisations syndicales internationales L'histoire du mouvement syndical et de la Cgt-FO L'action syndicale revendicative Organisation et répartition du travail syndical L'actualité sociale, économique et syndicale
Méthode pédagogique	Appropriation de la connaissance par des travaux de recherches individuelles et collectives Discussions et échanges



FICHE TECHNIQUE DE STAGE

CONNAITRE SES DROITS 2

INFORMATIONS GENERALES

- Nombre de stagiaires : Min : 12 – Maxi : 15
- Durée : 5 jours
- Lieu : Unions Départementales

Condition(s) à remplir par le stagiaire : A Avoir une fonction dans le bureau syndical ou en passe de le devenir

Support de travail : Documents fournis par le CFMS

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Conseiller et orienter les syndicats au sein des Unions Départementales ou Unions Locales afin de faire respecter les droits individuels et collectifs des salariés

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Rappel sur le maniement du Code du Travail et de la Convention Collective
- Organisation judiciaire en France
- Les raisons et les conditions de recours à une juridiction
- Le raisonnement juridique et la méthode d'analyse
- La rupture conventionnelle

METHODE PEDAGOGIQUE

- Etude de cas à partir du film établi par le CNED
- Travaux de groupe



La Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE
CFMS | 141 Avenue du Maine 75014 PARIS
01 40 52 83 63 | www.force-ouvriere.fr
Siret 784 578 247 00040

DÉCOUVERTE DE FO ET MOYENS D'ACTION DU SYNDICAT (1A1)

Du :	au :	A :
------	------	-----

Tous les champs doivent être remplis. Cette demande d'inscription doit être signée et datée par le demandeur et le Secrétaire du syndicat. Puis, elle doit être transmise à l'Union Départementale et/ou à la Fédération Nationale.

Conditions d'accès pour participer au stage

Manifester un intérêt pour l'action syndicale.

DONNEES PERSONNELLES

MR, MME	NOM :	Prénom :
---------	-------	----------

Code Postal :	Ville :
---------------	---------

Téléphone :	Email (obligatoire) :
-------------	-----------------------

IBAN : **Joindre obligatoirement un RIB original (ou un RIP)**

DONNEES PROFESSIONNELLES

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code Postal :	Ville :
---------------	---------

Téléphone professionnel :

Nombre de salariés dans l'entreprise : **Situation d'activité :** Actif CDI Autre

Secteur d'activité : Fonction publique Privé

SYNDICAT LOCAL

Année d'adhésion à FO :	Syndicat local :
-------------------------	------------------

Union départementale :	Fédération :
------------------------	--------------

Fonctions Syndicales :

Secrétaire de syndicat ou de section syndicale	<input type="text"/>
depuis le	
Trésorier de syndicat ou de section syndicale	<input type="text"/>
depuis le	
Membre du bureau du syndicat	<input type="text"/>
Membre du bureau ou de la CE	
Délégué syndical	<input type="text"/>
Délégué syndical central	
Représentant syndical au CSE	<input type="text"/>
Représentant syndical au CSEC	
Défenseur devant les prud'hommes	<input type="text"/>
Conseiller du salarié	

Fonctions électorales :

Membre du CSEC	<input type="text"/>
Membre du SSCT / CSSCT	
depuis le	<input type="text"/>
Membre du CSE	
Membre du CT	<input type="text"/>
Membre du CTE	
Conseiller prud'hommes :	<input type="text"/>
Autres	

Autres :

As-tu déjà participé à des stages ? oui non

si oui, précise le ou les stages que tu as déjà effectué(s) :

• <input type="text"/>	Année : <input type="text"/>
• <input type="text"/>	Année : <input type="text"/>
• <input type="text"/>	Année : <input type="text"/>
• <input type="text"/>	Année : <input type="text"/>

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé (www.e-fo.f) par la confédération générale du travail FORCE OUVRIERE. Elles sont conservées pendant une période de 10 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier directement dans votre compte e-FO ou en nous contactant soit par mail : fichier@force-ouvriere.f, soit par téléphone : 01 40 52 86 40.

ACCORDS

	Date	Signature ou cachet obligatoire pour UD et/ou Fédération
Stagiaire	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Syndicat	<input type="text"/>	<input type="text"/>
UD ou fédération	<input type="text"/>	<input type="text"/>

CONNAITRE SES DROITS 2 (3M7)

Du :	au :	A :
-------------	-------------	------------

Tous les champs doivent être remplis. Cette demande d'inscription doit être signée et datée par le demandeur et le Secrétaire du syndicat. Puis, elle doit être transmise à l'Union Départementale et/ou à la Fédération Nationale.

Conditions d'accès pour participer au stage

Avoir effectué les stages « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » et « Connaître ses droits 1 »

Assumer ou s'apprêter à assumer un mandat de l'Union départementale pour assurer une permanence syndicale

DONNEES PERSONNELLES

MR, MME	NOM :	Prénom :
----------------	--------------	-----------------

Code Postal :	Ville :
---------------	---------

Téléphone :	Email (obligatoire) :
-------------	-----------------------

IBAN : **Joindre obligatoirement un RIB original (ou un RIP)**

DONNEES PROFESSIONNELLES

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code Postal :	Ville :
---------------	---------

Téléphone professionnel :

Nombre de salariés dans l'entreprise :	Situation d'activité :	Actif CDI <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>
--	-------------------------------	------------------------------------	--------------------------------

Secteur d'activité : Fonction publique Privé

SYNDICAT LOCAL

Année d'adhésion à FO :	Syndicat local :
-------------------------	------------------

Union départementale :	Fédération :
------------------------	--------------

